

## Fusion des intercommunalités : la population devra choisir entre six noms



Une consultation de la population annoncée hier matin à Luchon, par les trois présidents des intercommunalités./PhotoDDM

Après la grande région, c'est autour de la future grande intercommunalité de se chercher un nom. Une nouvelle consultation populaire, touchant un peu moins de 6 000 foyers, va donc être organisée afin de désigner le grand ensemble qui surgira en début d'année de la fusion entre la communauté de communes du Pays de Luchon, celle du canton de St-Béat et celle du haut Comminges. Une nouvelle intercommunalité qui ne réunira pas moins de 77 communes pour 16 177 habitants. «Nous lançons une consultation pour associer la population à ce choix, afin d'unifier autour d'un nom les trois anciennes intercommunalités, explique Jean-Louis Redonnet, le président de la communauté de communes (CC) du Pays de Luchon. Chaque conseiller communautaire a déjà été consulté et six propositions ont été retenues. Dès le 12 septembre, nous allons envoyer dans chaque foyer un bulletin sur lequel figurent ces propositions et contenant un bulletin-réponse.

### **77 communes et plus de 16000 habitants concernés**

Il s'agira de le compléter et de le renvoyer, par courrier ou par internet, avant le 25 septembre». «Nous sommes partis de seize propositions pour n'en retenir que six, poursuit Alain Castel, président de la CC du Haut-Comminges. Nous espérons que les gens prendront part à ce choix car nous aurons là un signe de l'approbation du territoire vis-à-vis de cette toute nouvelle entité. Alors bien sûr, chaque secteur va s'exprimer pour le nom qui lui parle le plus, mais en mixant le tout, nous pouvons espérer avoir un nom représentatif». «Aujourd'hui, ce qui me paraît important, ajoute le président de la CC de St-Béat, Joël Gros, c'est que nous travaillons pour l'intérêt général, afin que cette nouvelle intercommunalité soit opérationnelle le plus rapidement possible.

### **Le nom devra être proposé au préfet fin octobre**

Il y a encore beaucoup de choses à régler, nous n'en sommes pas à la gouvernance». Des présidents de communautés de communes qui s'avouent volontiers contraints par le temps. Le nom de la nouvelle entité devra être proposé au préfet fin octobre, avec aussi le choix du futur siège. Au 1er janvier, la super CC devra être en mesure de fonctionner, l'intérim de la présidence étant assumé par le président le plus ancien, Joël Gros. La consultation populaire quant à elle devrait coûter dans les 1 500 €, à répartir entre les trois communautés de communes. Nous ne communiquerons pas sur les six propositions retenues, les trois présidents des communautés de communes ayant fait le choix de garder la primeur aux habitants qui les découvriront avec les courriers.

*Véronique Bavencove*